

COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 500-06-000920-187

DATE: 27 mai 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON , J.C.S.

PAUL BENJAMIN

Demandeur

c.

CRÉDIT VW CANADA INC.

et

SOCIÉTÉ DE LOCATION GM FINANCIAL CANADA LTÉE

et

TOYOTA CREDIT CANADA INC.

et

HONDA CANADA FINANCE INC.

et

CORPORATION DE SERVICES FINANCIERS MERCEDES-BENZ CANADA

et

BMW CANADA INC.

et

SERVICES FINANCIERS NISSAN CANADA INC.

et

CANADIAN DEALER LEASE SERVICES INC.

et

COMPAGNIE DE GESTION CANADIAN ROAD

et

SCI LEASE CORP.

Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

JUGEMENT DE CLÔTURE CONCERNANT SCI LEASE CORP.

- [1] VU la demande pour obtenir un jugement de clôture (3 février 2021);
- [2] VU la déclaration assermentée de Mme Karen Lobo, représentante de SCI Lease Corp. (2 février 2021);
- [3] VU la lettre du Fonds d'aide aux actions collectives (27 mai 2021) concernant notamment la part du reliquat qui lui revient (3 193 \$);
- [4] VU que le jugement du 5 février 2020 prévoit déjà que le solde du reliquat (3 193 \$) soit versé à la Clinique juridique du Mile-End;
- [5] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prononcer le jugement de clôture (quant à SCI Lease Corp.);

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [6] **ACCUEILLE** la présente *Demande pour obtenir un jugement de clôture dans le cadre de la transaction entre le demandeur et SCI Lease Corp.*;
- [7] **DÉCLARE** que le reliquat de la transaction entre le demandeur et SCI Lease Corp. en vertu de l'article 596 C.p.c. s'établit à 6 386 \$;
- [8] **DÉCLARE** que le montant dû au Fonds d'aide aux actions collectives à titre de prélèvement sur le reliquat en vertu du *Règlement sur le pourcentage prélevé par le Fonds d'aide aux actions collectives* s'établit à 3 193 \$, soit 50 % du reliquat;
- [9] **PREND ACTE** de l'engagement de SCI Lease Corp. de remettre un montant de 3 193 \$ par chèque au Fonds d'aide aux actions collectives dans les 30 jours du présent jugement;
- [10] **ORDONNE** que le solde du reliquat, soit un montant de 3 193 \$ soit versé à la Clinique juridique du Mile-End;
- [11] **PREND ACTE** de l'engagement de SCI Lease Corp. de remettre un montant de 3 193 \$ par chèque à la Clinique juridique du Mile-End dans les 30 jours du présent jugement;
- [12] **PRONONCE** le jugement de clôture de la présente action collective à l'égard de SCI Lease Corp.;

[13] **SANS FRAIS** de justice.



PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

M^e Mouna Aber
Me Jean-Michel Boudreau
IMK
Procureurs du demandeur

M^e Maya Angenot
M^e François-David Paré
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA
Procureurs de la défendresse
SCI Lease Corp.

M^e Catherine Martin
M^e Kristian Brabander
MCCARTHY TÉTRAULT
Procureurs pour les défenderesses
Crédit VW Canada inc. et Services financiers Nissan
Canada inc.

M^e Nick Rodrigo
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG
Procureurs de la défenderesse
Société de location GM Financial Canada Itée

M^e Yves Martineau
M^e Guillaume Boudreau-Simard
STIKEMAN ELLIOTT
Procureurs de la défenderesse
Toyota Crédit Canada Itée

M^e Laurence Bich-Carrière
M^e Dominique Vallières
LAVERY, DE BILLY
Procureurs de la défenderesse
Honda Canada Finance Inc.

M^e Anthony Franceschini

M^e Laurent Nahmiash

INF

Procureurs des défenderesses

Corporation de services financiers Mercedes-Benz

Canada et de Compagnie de gestion Canadian Road

M^e Sarah Woods

WOODS

Procureurs de la défenderesse

BMW Canada inc.

M^e Jessica Harding

M^e Éric Préfontaine

OSLER HOSKIN HARCOURT

Procureurs de la défenderesse

Canada Dealer Lease Services inc.

Me Frikia Belobgi

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES